

## Avis au public

en matière d'évaluation des incidences sur l'environnement (EIE)

Il est porté à la connaissance du public que le projet « Ausbau der Kläranlage Beggen auf eine Kapazität von 450.000 Einwohnerwerten (EW) » (référence 99021) situé sur le territoire de la Ville de Luxembourg et planifié par le maître d'ouvrage Ville de Luxembourg est soumis à l'information et la participation du public conformément aux dispositions de l'article 8 de la loi modifiée du 15 mai 2018 relative à l'évaluation des incidences sur l'environnement.

Le rapport d'évaluation ainsi que les autres informations requises par la prédite loi peuvent être consultés par le public du 27 novembre 2023 au 27 décembre 2023 inclus via le portail national des enquêtes publiques à l'adresse suivante : <https://enquetes.public.lu>.

Ces mêmes documents peuvent également être consultés auprès de l'Administration communale de la commune de Walferdange, Place de la Mairie, L-7201 Walferdange (selon les heures d'ouverture de la commune : lu-ve 8h00-11h30 / 13h30-16h00) et de l'Administration communale de la Ville de Luxembourg, Hôtel de Ville, L-2090 Luxembourg (selon les heures d'ouvertures de la commune : lu-ve 8h00-12h00 / 13h30-17h00) et auprès de l'autorité compétente, le Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, 4, place de l'Europe L-1499 Luxembourg (sur rdv par tél.: 247-86824 ou par mail : [bc@mev.etat.lu](mailto:bc@mev.etat.lu)).

Tous les intéressés peuvent émettre leurs observations et suggestions par le biais du portail national des enquêtes publiques et par écrit à l'autorité compétente (voir adresse du ministère ci-dessus) ainsi que par courrier électronique ([eie@mev.etat.lu](mailto:eie@mev.etat.lu)). Ne peuvent être prises en considération que les observations exprimées au plus tard dans les trente jours qui suivent le premier jour de la publicité du rapport d'évaluation des incidences sur l'environnement.